



COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

REGLE DES ACCOMPAGNANTS

CODE DE CONDUITE DES ACCOMPAGNANTS

(avec mise en application au 1^{er} Janvier 2013)

Code de conduite pour les entraîneurs

Ils sont responsables de la conduite de leur athlète dès l'entrée dans le lieu de la compétition jusqu'à son départ, avant et après chaque combat.

Les conseils seront strictement limités à la communication avec l'athlète, tactiques, encouragements, des instructions dans des situations inattendues (comme des blessures, etc.). L'entraîneur doit rester assis sur sa chaise tout au long du combat. L'entraîneur doit s'assurer que le combattant quitte le tapis immédiatement

Comportement non autorisé ou interdit d'un entraîneur

L'entraîneur est uniquement autorisé à parler à son athlète entre le matre et le hajime.

En cas de non-respect, l'arbitre demandera à l'entraîneur de quitter la zone de compétition. Dans le cas, où le même entraîneur renouvelle cette faute, il sera exclu pour la journée.

Tous les types de comportement, montrant un manque de respect pour l'adversaire, arbitres, officiels, l'entraîneur adverse, son athlète, le public, etc... entraîneront une exclusion après décision des responsables de la compétition et feront l'objet d'un rapport.

Tranches d'âges concernées

Application de cette règle internationale pour toutes les catégories qui vont vers l'international (cadets, juniors et seniors).

Pour les minimes

Pas de changement un accompagnement éducatif (intervention 2 fois 15 secondes à la demande de l'accompagnant).

Pour les animations : benjamins, vétérans, 3^{ème} division, etc...

Pas d'accompagnant